



# Contrat de carte à points

## Amap produits Laitiers LA FERME DES DAHLIAS



**CERNAY**

**Saison 2019/2020**

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
SARL DES DAHLIAS Sophie et Joël PFAUWADEL	(NOM, Prénom) .....
Chemin Linngasse	(Adresse)..... .....
68500 BERRWILLER	(Code postal, Commune) .....
Joel.pfauwadel123@orange.fr 03 89 28 20 11	Courriel : ..... Téléphone : .....

N° d'adhérent : .....

Membre de l'Amap Produits Laitiers : oui – non

Membre des autres amaps suivantes : .....

### Valeur du point : 1.08 €

Pour l'Amap Produits Laitiers, vous pouvez acquérir une carte à points d'une valeur mini de 20 points (soit 21,60 €) et d'une valeur maxi de 40 points (soit 43,20 €) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

**Attention!** : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'Amap Produits Laitiers, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

### Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de SARL DES DAHLIAS

Lait cru (1L)	1 pt
Fromage blanc nature (+/- 500gr)	3 pts
Fromage blanc assaisonné (+/- 500gr)	3 pts
Fromage affiné (+/- 250gr)	3 pts
Fromage frais (+/- 100gr)	1 pt
Yaourt nature (+/- 500ml)	2 pts
Yaourt aux fruits (+/- 500ml)	2,50 pts
Crème dessert chocolat (+/- 500ml)	2,50 pts
Crème épaisse (+/- 25cl)	2 pts
Plaquette de beurre (+/- 125gr)	2 pts

Etabli en 1 exemplaire à ....., le ..... et signé par les parties :

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

